

LE FONCTIONNEMENT DU PLAN

Le Plan permet en principe de combiner les avantages d'une étude des problèmes de la région en cause et ceux d'une collaboration économique directe entre les divers pays. Le Comité consultatif, composé de ministres de chaque pays membre, se réunit désormais une fois par an pour étudier les progrès collectifs; chaque délégué soumet un rapport sur les étapes économiques franchies et présente les programmes de son pays et les questions qui le touchent. Après examen, le Comité publie un rapport annuel, sommaire des autres rapports et évaluation des progrès réalisés, de l'aide fournie et de la besogne à accomplir. Ainsi, tous les ans, les pays situés en dehors du Sud et du Sud-Est asiatiques apprennent de première main quels sont les grands problèmes à l'ordre du jour et distinguent les moyens de les résoudre. D'autre part, les ministres et hauts fonctionnaires intéressés au développement économique du Sud et du Sud-Est asiatiques comparent leurs méthodes respectives et profitent de l'expérience des autres. Au sein du Comité consultatif se déroulent des discussions dégagées de tout protocole et d'une remarquable franchise.

Cependant, cet organisme ne gère aucun fonds et n'intervient pas dans l'emploi des capitaux venant de l'extérieur. Cet emploi est déterminé par des discussions entre les pays qui offrent de l'aide et ceux qui en reçoivent. Ainsi le Canada analyse avec chacun des pays asiatiques couverts par le Plan les modalités d'assistance économique et technique. Cette formule permet aux nations visées par tel ou tel projet distinct de collaborer étroitement entre elles, tandis que leur coopération économique s'inscrit dans le cadre d'un vaste plan d'ensemble.

Centrale électrique près
du barrage de Kundah, dans l'Inde.

